

**Durée**

02 heures

**Lieu**

Intra/Inter

**Groupe**

Minimum 4

Maximum 15 personnes

**Tarif**

Sur devis

■ Prérequis

Aucun prérequis

■ Public concerné

Cette formation s'adresse à tout public à partir de 10 ans ainsi qu'aux salariés en départ à la retraite concernés par la loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020

■ Objectifs de la formation

La sensibilisation aux gestes qui sauvent (GQS) a pour objectif d'initier le plus grand nombre de citoyens aux compétences nécessaires pour devenir le premier maillon de la chaîne de secours et ainsi préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant les secours organisés.

■ Compétences visées

La sensibilisation aux gestes qui sauvent permet aux apprenants d'être initiés aux compétences suivantes :

1. Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne ;
2. Transmettre, au service de secours d'urgence ou au service d'aide médicale urgente, les informations nécessaires à son intervention ;
3. Agir immédiatement face à une personne :
 - victime d'une hémorragie ;
 - inconsciente qui respire ;
 - en arrêt cardiaque, avec ou sans défibrillateur.

■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Démonstrations pratiques / Ateliers d'apprentissage

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Mannequins adulte, enfant, nourrisson
- Coupe de tête articulée
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Matériels pour simulations d'outils et de blessures

Sensibilisation aux Gestes qui Sauvent

■ Organisation de la formation

Les sensibilisations aux « gestes qui sauvent » sont dispensées en présentiel et sur une durée de deux heures minimum.

■ Programme de la formation

- Séquence 1 : Accueil et présentation
- Séquence 2 : Protection
- Séquence 3 : Alerte
- Séquence 4 : Hémorragies externes
- Séquence 5 : Plaies
- Séquence 6 : Perte de connaissance
- Séquence 7 : Arrêt cardiaque

■ Modalités d'évaluation

La participation à l'intégralité de la sensibilisation aux « gestes qui sauvent » donne lieu à la délivrance d'une attestation, par le formateur, conformément au modèle établi par le ministre chargé de la sécurité civile.

■ Sanction

Attestation de Sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent du ministère de l'Intérieur

■ Modalités et délais d'accès

Contactez le secrétariat minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

■ Maintien et actualisation des compétences

Conseillé tous les deux ans.

■ Suites de parcours

- PSC : Premiers Secours Citoyen.

■ Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Oui. Contactez le référent Handicap un mois avant la session pour préparer d'éventuelles adaptations.

■ Qualification des formateurs

- Formateurs Premiers Secours
- Formateurs Premiers Secours Citoyen
- Formateurs de Sauveteur secouriste du travail

Programme conforme à l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne

Nous contacter